



PAYS DE SAINT-GALMIER
Communauté de communes

Compte rendu de concertation

ZAC DES MURONS 2 / CCPSG

Les comptes rendus ci-après retracent la synthèse des échanges des 3 ateliers de concertation

Atelier du 7 avril 2016

Sujet abordés	Remarques des habitants	Réponses Equipe technique
Présentation du déroulé de la séance	Comment les groupes d'habitants ont-ils été constitués ?	Sur la base des participants à l'Atelier du 1er décembre 2015, 3 groupes ont été identifiés par secteurs d'habitation. Toutes les personnes ayant émargées le 1 ^{er} décembre ont été invitées dans 1 groupe. L'objectif étant d'avoir une discussion en petit comité et de percevoir les remarques de chacun.
Etude de circulation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sur le chemin des Murons qui va rejoindre la CD 100, comment le flux va-t-il être régulé ? 2. Les personnes qui vont emménager dans les logements avec 2 voitures minimum par où vont-ils passer ? 3. Le problème c'est les accès. ça fait des années qu'on nous dit que ça va arriver, on attend toujours. 	<p>L'objectif de l'étude est de quantifier et d'avoir des données précises sur les flux, le type de véhicule, la saturation, les parcours... Cette étude sera diligentée avant la fin de l'année.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'objectif est justement de quantifier les flux pour connecter aux bonnes voiries et d'éviter d'impacter lourdement les pavillons. 2. C'est l'objet de l'étude circulation. Nous avons besoin de savoir combien Des comptages vont être réalisés. Les chiffres c'est incontestable. Puis il y aura des hypothèses avec le projet de logement. Ceci nous permettra de calibrer les voies entre la desserte de la zone d'activité et les logements. 3. Quand vous faites une étude d'impact, on vous demande les impacts qu'engendre votre projet d'aménagement. Or l'impact de la circulation est l'un des plus importants et sera détaillé dans

		<p>l'étude d'impact qui sera transmis aux services de l'Etat. Pour élargir le périmètre d'étude hors du projet, l'étude circulation prendra un périmètre plus large, avec un comptage sur le CD 100. Ces projections nous permettrons de voir les points rouges.</p>
<p>Projet de zone artisanale derrière carrefour</p>	<p>1. des terrains ont été préemptés. Il va y avoir une zone artisanale. La ville de Veauche a rien prévu mais il faudrait peut-être penser aux projets sur l'ensemble de Veauche et faire ce projet ailleurs !</p>	<p>1. Nous ne connaissons pas de façon précise le projet derrière carrefour.</p>
<p>Réponses aux questions des habitants sur les projets de Veauche</p>	<p>1. Vous nous dites qu'il n'y a pas d'intervention prévue, c'est une réponse de politique. Il faut être honnête.</p> <p>2. C'est une catastrophe. C'est infernal le bruit d'une entreprise qui fait du concassage. Il y a l'exemple de l'entreprise Bercet. Maintenant l'entreprise est obligée de bouger tellement ça fait du bruit. Je ne vous dis pas les riverains là-bas l'été. C'est bruyant.</p> <p>3. Non mais attendez, vous ne vous rendez pas compte. Vu les vents, on entend déjà les circuits qui sont aux alentours de nos maisons. Là vous pouvez noter. Là on va commencer à être méchant. Il y a des zones de concassage où on peut encore mettre des entreprises. Il faut voir le bruit que ça fait. Et on n'embête pas les gens comme ça. On part sur</p>	<p>1. il n'y a pas d'interventions particulières prévues sur rue R. Schumann.</p> <p>2. Nous avons eu l'information qu'une entreprise de travaux publics s'installerait.</p> <p>3. Aujourd'hui, vous êtes dans une procédure de ZAC. Vous pouvez dire ce que vous pensez. C'est à ce moment là qu'il faut demander des précisions, qu'on évoque les choses avec les entreprises. Nous prenons note que vous souhaitez être informés par l'activité de l'entreprise BERCET.</p>

	<p>une étude avec toutes les voiries et après on nous dira ne vous inquiétez pas.</p> <p>4. Une entreprise qui fait du concassage à Veauchette on l'entend jusqu'à Veauche ! Malheureusement les gens à qui on s'adresse ne sont pas les bons.</p>	
Frangé n°1	<p>1. Au niveau du secteur sud qu'est-il prévu en logements ?</p> <p>2. -Comment vous faites pour faire respecter le retrait du bâti ?</p>	<p>Création d'une bande de 8m de large entre les parcelles privées et la parcelle artisanale.</p> <p>1. De l'intermédiaire, de l'individuel groupé.</p> <p>2. Un cahier de préconisations peut être imposé dans le règlement de ZAC, aux futurs acquéreurs. On peut définir un secteur pour de la petite activité.</p>
Frangé n°2	<p>1. Pour le bassin c'est de l'eau qui va stagner ?</p> <p>2. Qui donne les autorisations pour rejeter les EP ?</p> <p>3. SEM ? Ca c'est un problème.</p>	<p>1. Le bassin sera vide. C'est simplement de la régulation d'eau.</p> <p>2. – SEM, pour le grand bassin et la CCPSG pour le petit bassin. Les services d'assainissement et l'Etat doivent donner leur accord</p>
Frangé n°3		Retrait de 15 m par rapport aux propriétés des logements.
Frangé n°4	<p>1. Il faudra bien acter les retraits des bâtiments. On ne va pas se retrouver avec les mêmes problèmes qu'avec Bessenay.</p>	<p>1. Ceci sera fait dans le cahier des prescriptions de la ZAC dans une phase ultérieure pour le dossier de réalisation de la ZAC.</p>
Remarques sur les projets de logements	<p>1. Il est inadmissible que l'on plante des logements dans une zone d'activité.</p>	<p>1. On est dans une ZAC à vocation mixte, habitat et activités économiques. Les futurs habitants auront une parfaite connaissance du site.</p>

Atelier du 11 avril 2016

Sujet abordés	Remarques des habitants	Réponses Equipe technique
Etude de circulation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le procédé pour ces comptages ? 2. C'est vous qui faites des préconisations ? 3. Comment quantifiez-vous les futurs véhicules? 4. Comment faites-vous des hypothèses sans savoir quels types d'entreprises vont s'implanter. 5. Il existe des aménagements aujourd'hui pour empêcher les PL ? 	<p>Etude de circulation pour déterminer l'état actuel, comptage par rue, projection sur les murs 1 et les zones pavillonnaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un cahier des charges va être réalisé par la collectivité, puis on espère qu'il vous sera présenté pour que l'étude soit lancée cette année. 2. Oui. Nous avons demandé que soit effectué un comptage précis des VL et PL en fonction de vos retours. Un taux de saturation sera effectué. 3. Ce sont des projections. On part sur des hypothèses, selon le nombre de logements, le type d'activités... 4. Les BE trafic ont des statistiques. Ce qui est important c'est d'écrire sur quelles hypothèses vous partez. On sait sur quelles bases de calcul l'étude sera faite. 5. L'objectif est de calibrer pour savoir ce que la collectivité doit faire dans les années à venir. Dans le futur il faudra prévoir des aménagements au nord 6. Il faudra une autre signalisation et on va réfléchir avec vous sur les aménagements qu'on va proposer.
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il faut faire quelque chose avec le CD 100. Le maire de St Galmier a demandé la prolongation, mais le département n'a plus d'argent. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il est certain que l'étude doit prendre en compte des hypothèses de sortie sur le CD 100.
Procédure ZAC	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avez-vous une vision d'ensemble sur les projets de Veauche ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous sommes missionné par la CCPSG, qui nous fournis les éléments des projets connexes. On a une vision d'ensemble par notre pratique du terrain.
Projet Carrefour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ce projet va rajouter du flux sur la zone si on n'en prend pas l'entière vision. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous ne connaissons pas de façon précise le projet derrière

		carrefour. Nous ne sommes pas au courant du projet de zone commerciale.
Aménagement futur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aujourd'hui on a une vision encore rurale de nos maisons. Demain ça va disparaître. 2. Il faut favoriser une déconnexion totale avec la zone pavillonnaire au niveau de la voirie. 3. Le portique c'est le meilleur. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. On a essayé d'enlever le flux vers Bessenay en connectant l'accès arrière sur la zone d'activité et non plus rue R. Schumann. 3. Pour empêcher les PL de sortir chemin des Murons vers la zone pavillonnaire, il existe plusieurs aménagements (chicane, écluse, portique) 4. Il faudra prévoir pour les campings cars. L'objectif est d'interdire totalement le PL.
Réponses aux questions des habitants sur les projets de Veauche	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les travaux prévus? 2. Société de concassage qui vient de Rivas qui va s'installer. Ca fait du bruit ça ! 3. Là où elle est implantée maintenant, les gens sont bien contents qu'elles partent. 4. La mairie est propriétaire ? 5. Sur l'entreprise, je suis allée voir Madame le Maire. Elle m'a dit que ce serait 2 fois/an. Moi je veux bien voir ça. 6. Une fois que l'entreprise sera implantée on ne pourra plus rien faire. 7. Ce serait bien qu'il vienne. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'intervention sur R. Schuman et rue de l'Industrie. 2. Une entreprise de travaux publics va s'implanter sur la rue Gutenberg. 3. L'activité de concassage n'est pas l'activité principale. 4. Ce n'est pas la mairie qui est propriétaire, c'est un privé. 5. C'est une société de TP en premier lieu. 6. 7. On fera la remontée pour que l'entreprise vienne vous voir.
Franges n°1	<ol style="list-style-type: none"> 1. C'est bien ça. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer une voie piétonne et imposer 8 m de retrait.
Frange n°2		<ol style="list-style-type: none"> 1. Celle-ci intègre un bassin. Retrait entre les deux limites de propriétés de 21m avec la voirie.

	2. Le lotissement du dessus a une partie des EP qui vont dans le fossé. Est-ce qu'il est prévu de le buser ?	2. Il n'est pas dans le périmètre. On ne peut que gérer les EP de la ZAC.
Franges n°3	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les logements on en sait plus ? 2. Y a-t-il un cahier des charges pour les logements. 3. Allez-vous faire des préconisations pour les hauteurs. 4. Et les logements sociaux. 	<p>15 m de retrait.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les logements seront de l'individuel groupé R+1. Environ 80 logements. 2. Les cahiers des charges viennent plus tard dans la procédure de projet. une zone artisanale permet de limiter les hauteurs de bâtiments. 3. Le cahier des charges de la ZAC comportera des prescriptions. 4. Dans le projet il y aura environ 30% de logements sociaux, selon la réglementation en vigueur.
Frange n°4	Demande de retrait du bâtiment	A prendre en compte dans le projet
Autres éléments	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chemin des Murons? 2. Allez-vous refaire les trottoirs ? 3. Qui vont être les entreprises ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le chemin des Murons sera élargi avec trottoirs 2. Le cheminement piétonnier sera repris. 3. Il y a des entreprises des Murons 1 qui sont intéressés pour s'implanter sur l'extension et des entreprises installées sur Veauche (petits artisans)

Atelier du 12 avril 2016

Sujet abordés	Remarques des habitants	Réponses Equipe technique
<p>Etude de circulation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. On pourra voir cette étude ? 2. Quand sera la prochaine réunion publique ? 3. Y a quelqu'un de la CCPSG parce que là y a quelques élus qui ne seront plus là. Qui va gérer derrière ? 4. Mais là vous nous mettez un plan, donc les choses sont fixées ? 5. ... 6. Comment les calculs sont faits ? 7. On a plus d'éléments sur les logements ? 8. Aujourd'hui il n'y a rien qui empêche les PL de remonter la rue R. Schuman ? 9. Qu'est ce qui empêcher les PL de remonter par le nord pour prendre la CD100 ? 10. Est-ce qu'il y aura des aménagements des chemins existants ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il y aura des réunions publiques qui permettront de vous présenter ces études. On a demandé à avoir cette étude pour la prochaine phase. 2. Lancement avant l'été, on espère. 3. Toute la compétence économique revient à la future intercommunalité. 4. En termes de procédure on a une phase de réalisation on aura des études qui seront plus poussées notamment sur les thèmes de la régulation de l'eau et de l'environnement. Le projet sera affiné. 5. Ce que l'on a souhaité c'est voir le flux du trafic notamment sur la rue R. Schuman. On regardera si la liaison est nécessaire pour être sûr qu'il n'y ai pas de trafic de la zone industrielle vers la zone pavillonnaire. 6. Il y des calculs et des ratios par rapport au nombre de logements. 7. Il y aura environ 80 logements. 8. Justement l'étude donnera avec précision les flux. 9. On va reprendre la voirie et créer des aménagements type portique pour arrêter le trafic PL vers le nord et les diriger vers Gutenberg. Les projections doivent permettre à la collectivité de connaitre les dessertes nécessaires à son urbanisation, notamment la jonction sur le CD 100. 10. Aujourd'hui on a inclus la requalification du chemin des Murons. .

	11. Ce projet va engendrer des dépenses supplémentaires et notamment de nos impôts ?	
Aménagements de voiries	<ol style="list-style-type: none"> 1. La chicane ça empêche les PL de passer ? 2. Les portiques ça peut être mis à l'entrée de la Zone ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non ça limite la vitesse. 2. Oui.
Entreprise de concassage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vu les nuisances qu'ils font à Rivas...Vu l'activité ils iront par le nord. 2. Vous avez rien entendu vous à la CCPSG ? 3. Vous savez qu'il y a eu une décision de justice ? 4. Et par rapport aux entreprises. Elles peuvent déjà s'installer ? 5. La mairie a-t-elle un droit de regard ? 6. Vu que l'entreprise qui va s'implanter sera nuisible est ce que la mairie peut acheter le terrain ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. ... 2. Ils sont en zone agricole actuellement. Ils ne peuvent pas continuer là bas. 3. Nous ne connaissons cette décision de justice 4. Les démarches des entreprises sont assez lourdes. Ils doivent faire des démarches administratives particulières. 5. S'il n'y a pas de Permis de construire la mairie n'a pas de droit de regard. Les accords sont de gré à gré. 6. Nous ne connaissons pas le droit de préemption de Veauche.
Franges n°1	/	
Frange n°2	<ol style="list-style-type: none"> 1. Après ils pourront construire à quelle distance de leur clôture ? 2. Et on ne peut pas faire des buttes arborées pour masquer ? 3. Le fossé à coté va-t-il être busé ? 4. Le chemin qui sort au bout qui est enclavé entre les pavillons notamment des Granges, j'ai peur qu'il devienne un repère..? 5. Aujourd'hui c'est un chemin où actuellement il n'y a personne. Nous ce serait mieux s'il n'y avait personne. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les distances des bâtiments seront définies ultérieurement. Mais généralement c'est 5m. 2. Sur une butte on ne peut pas mettre n'importe quelle végétation. Tout dépend de ce qu'on met. La butte n'est pas structurée pour recevoir des arbres à part si elle fait 20m de large. 3. Nous on doit gérer les EP uniquement de la ZAC. Nous allons poser la question aux services. 4. Les gens vont se promener comme vous. 5. C'est pour améliorer la desserte et les cheminements piétons des habitants.

	<p>6. Oui mais si vous ajoutez des logements ça va faire du monde ?</p> <p>7. Le chemin vous l'avez vu et alors ?</p> <p>8. Mais pourquoi vous voulez l'aménager ce chemin ne sert à rien. On se demande à quoi sert cette voirie. Juste à desservir la maison. C'est dommage</p> <p>9. On en a des solutions. Vous faites passer l'accès de la maison autre part et nous on rachète les bouts du chemin. Et on allonge nos propriétés. Et comme ça plus d'entretien. Plus de problème.</p> <p>10. Alors qu'est ce qu'on peut faire pour le chemin ?</p>	<p>6.</p> <p>7. ça mériterait quelque chose de plus qualitatif. Avec des arbres, un aménagement plus sympathique.</p> <p>8. .On va aller voir la desserte de cette maison et voir ce qui est le plus judicieux.</p> <p>9. ...</p> <p>10. C'est à la collectivité d'en décider.</p>
Autres éléments	<p>1. Zone verte. Cette zone ne réapparaît nulle part dans votre document ?</p> <p>2. Faut peut-être faire attention aux individus aussi. Pourquoi ne pas mettre la zone verte vers les maisons ?</p> <p>3. Donc on fait plus attention aux animaux qu'à nous ?</p> <p>4. Et pourquoi on ne peut pas déplacer la zone verte ?</p> <p>5. Est-ce qu'on a des garanties que les espèces protégées ne seront pas dérangées par les industries ?</p> <p>6. Si ces espèces seront dérangées malgré les mesures compensatoires je ne vois pas</p>	<p>1 La zone verte a été implantée en fonction de l'inventaire faune flore. Si Vous voulez modifier vous devez détruire l'habitat puis le déplacer.</p> <p>2 On parle plutôt de conservation. Ce n'est pas où on veut. Il faut retrouver des prairies qui puissent être restaurées pour correspondre aux habitats des espaces.</p> <p>3 Lorsque l'urbanisation s'étend, il doit se faire sur un territoire déjà urbanisé.</p> <p>4 Parce qu'il y a une diversité faune / flore plus riche à cet endroit.</p> <p>5 Il y aura un dossier de dérogation avec une demande de perturbation des espèces protégées avec des mesures compensatoires. Les mesures compensatoires passent par des recherches de fonciers où l'on pourrait déplacer les espèces.</p> <p>6 C'est une réponse réglementaire.</p>

	<p>l'intérêt de trouver du foncier autre part ?</p> <p>7. Je ne vois pas l'intérêt de construire en plus alors qu'il y en a une zone à coté qui n'est pas remplie ?</p> <p>8. Notre PLU a été modifié en 2014 pour que cette zone soit faite</p> <p>9. Comment se modifie un PLU ?</p> <p>10. Vous allez nous présenter le projet finalisé quand alors ?</p> <p>11. Ce que je ne comprends pas c'est qu'il y a personne de la mairie ?</p> <p>12. C'est nous qui allons perdre 30% de la valeur de nos maisons. On ne peut pas demander à la mairie de racheter nos maisons à la valeur actuelle?</p> <p>13. J'ai re-sorti mes papiers d'achat de la maison en 2011, y a rien qui stipule ce projet.</p> <p>14. Vous parlez de Neto. Ce serait bien que les élus se penchent sur le rond-point à la sortie de Veauche !</p> <p>15. Est-il possible de demander des entreprises à faible nuisances ?</p>	<p>7 Ceci est une décision des élus. Aujourd'hui ce sont les intercommunalités qui définissent les zones d'activités. Il y a aussi des documents cadres comme le PLU et le SCOT qui ont été validés par les instances de l'Etat.</p> <p>8 En 2000, le Plu prévoyait déjà la zone. La modification de 2014 n'était pas pour ce secteur. En 2007 la zone était déjà en à urbaniser. Il va falloir encore une modification du PLU lorsque le projet sera arrêté.</p> <p>9 La commune consulte toutes les personnes associées Une modification c'est environ un an. Une révision c'est plus long.</p> <p>10 Les autorisations doivent être demandées, ...Ça sera pas avant 2 ans. Vous rencontrer nous permet d'améliorer et de prendre en compte des éléments pour modifier au mieux le projet.</p> <p>11 Les élus seront présents lors de la prochaine réunion.</p> <p>12 Aujourd'hui, ce n'est pas démontré. Lorsque vous avez de nouveaux équipements rien ne prouve la perte de valeur de votre bien.</p> <p>13 Vous êtes plusieurs à nous l'avoir dit, mais le PLU indique le projet depuis 2007.</p> <p>14 ...</p> <p>15 Le problème c'est que les entreprises à faible nuisances</p>
--	---	--

	<p>16. Pourquoi les artisans intéressés ne vont pas sur les Murons 1 ?</p> <p>17. Peut-on acheter les terrains ?</p> <p>18. Les lots qui ont été achetés (sur murons1) ça fait déjà plus de deux ans qu'ils ne sont pas construits ?</p> <p>19. Vous avez qu'à faire un golf !</p> <p>20. Il était question de désigner 2 personnes pour porter la voix des habitants. Qui sont-elles ?</p> <p>21. La CCPSG a-t-elle validée les comptes rendus ?</p> <p>22. Et le cahier de doléance est où ?</p> <p>23. Le commissaire enquêteur a été désigné ?</p> <p>24. Et l'affichage pour qu'on soit averti de l'enquête publique?</p> <p>25. Et l'antenne free il ne va pas y avoir un impact sur l'activité ?</p> <p>26. Pourquoi les franges ont été fixées à 21m ?</p>	<p>sont les entreprises de service. Il y a des demandes en artisanat. Les entreprises d'artisanat demandent de plus petite parcelle avec de plus petit bâtiment.</p> <p>16 Parce que sur les Murons 1 seule des parcelles sur la zone commerciale sont disponibles.</p> <p>17. Il faut un projet et déposer un PC.</p> <p>18. Normalement on essaye d'éviter des réserves foncières. Mais s'il s'agit de grandes entreprises avec une forte croissance...il peut y avoir une réserve en prévision.</p> <p>19. Le choix stratégique ne nous appartient pas. C'est un choix politique. Aujourd'hui l'Etat demande à ce que les terrains agricoles ne soient plus grignotés.</p> <p>20. Vu comme la dernière réunion s'est passée on a préféré effectuer des ateliers.</p> <p>21. Oui. les réunions font l'objet d'un compte-rendu validé par la collectivité et un rapport général de la concertation sera réalisé.</p> <p>22. Il est rattaché à la phase de concertation.</p> <p>23. L'enquête publique c'est la prochaine étape.</p> <p>24. L'affichage se fera un mois en mairie.</p> <p>25. Il y a des impacts sanitaires et des normes très faibles. Les seuils sont faibles.</p> <p>26. De part les équipements à prendre en compte et on a essayé d'être généreux.</p>
--	--	---

--	--	--

Résumé des points posant le plus de problèmes pour les habitants:

1. L'étude de circulation

La méthodologie de comptage réalisée pour l'étude de circulation a été demandée par les habitants. Leur crainte étant que l'étude ne comprenne pas toutes les entrées et les sorties qui posent, selon eux, problèmes.

La SEDL a expliqué le déroulé de l'étude. Les comptages permettent de faire un état des lieux de la circulation pour savoir quels secteurs posent problèmes et prévoir les aménagements adéquats en conséquence à court terme et à long terme.

Les appréhensions des participants se concentrent sur le passage des poids lourds dans la zone pavillonnaire. Ils souhaiteraient que le trafic lié à l'activité soit bloqué sur la zone artisanale et que les habitants ne soient pas importunés par les poids lourds qui roulent, selon eux, à une vitesse excessive.

2. Sur les travaux à venir sur la commune de Veauche.

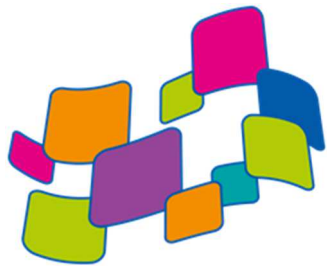
L'implantation de l'entreprise de travaux publics réalisant, en partie, du concassage a fait débat. Les habitants sont anxieux et souhaiteraient pouvoir rencontrer les dirigeants de la société pour connaître plus précisément son activité et la fréquence d'activité de concassage.

3. Sur les franges d'aménagements.

Le bassin de rétention questionne les habitants, notamment sur sa taille.

Des interrogations se sont portées sur l'opération de logements sociaux. Les questions portaient sur la hauteur des bâtiments, le nombre de logements prévus et la circulation des véhicules qui sera proposée pour ces nouveaux habitants.

Le chemin des hirondelles a été évoqué par le dernier groupe convoqué aux ateliers. Ils ne souhaitent pas que ce chemin soit aménagé car ils redoutent des perturbations de leur tranquillité.



PAYS DE SAINT-GALMIER
Communauté de communes

Compte rendu de concertation

ZAC DES MURONS 2 / CCPSG

Les comptes rendus ci-après retracent la synthèse des échanges des 3 ateliers de concertation

Atelier du 7 avril 2016

Sujet abordés	Remarques des habitants	Réponses Equipe technique
Présentation du déroulé de la séance	Comment les groupes d'habitants ont-ils été constitués ?	Sur la base des participants à l'Atelier du 1er décembre 2015, 3 groupes ont été identifiés par secteurs d'habitation. Toutes les personnes ayant émargées le 1 ^{er} décembre ont été invitées dans 1 groupe. L'objectif étant d'avoir une discussion en petit comité et de percevoir les remarques de chacun.
Etude de circulation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sur le chemin des Murons qui va rejoindre la CD 100, comment le flux va-t-il être régulé ? 2. Les personnes qui vont emménager dans les logements avec 2 voitures minimum par où vont-ils passer ? 3. Le problème c'est les accès. ça fait des années qu'on nous dit que ça va arriver, on attend toujours. 	<p>L'objectif de l'étude est de quantifier et d'avoir des données précises sur les flux, le type de véhicule, la saturation, les parcours... Cette étude sera diligentée avant la fin de l'année.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'objectif est justement de quantifier les flux pour connecter aux bonnes voiries et d'éviter d'impacter lourdement les pavillons. 2. C'est l'objet de l'étude circulation. Nous avons besoin de savoir combien Des comptages vont être réalisés. Les chiffres c'est incontestable. Puis il y aura des hypothèses avec le projet de logement. Ceci nous permettra de calibrer les voies entre la desserte de la zone d'activité et les logements. 3. Quand vous faites une étude d'impact, on vous demande les impacts qu'engendre votre projet d'aménagement. Or l'impact de la circulation est l'un des plus importants et sera détaillé dans

		<p>l'étude d'impact qui sera transmis aux services de l'Etat. Pour élargir le périmètre d'étude hors du projet, l'étude circulation prendra un périmètre plus large, avec un comptage sur le CD 100. Ces projections nous permettrons de voir les points rouges.</p>
<p>Projet de zone artisanale derrière carrefour</p>	<p>1. des terrains ont été préemptés. Il va y avoir une zone artisanale. La ville de Veauche a rien prévu mais il faudrait peut-être penser aux projets sur l'ensemble de Veauche et faire ce projet ailleurs !</p>	<p>1. Nous ne connaissons pas de façon précise le projet derrière carrefour.</p>
<p>Réponses aux questions des habitants sur les projets de Veauche</p>	<p>1. Vous nous dites qu'il n'y a pas d'intervention prévue, c'est une réponse de politique. Il faut être honnête.</p> <p>2. C'est une catastrophe. C'est infernal le bruit d'une entreprise qui fait du concassage. Il y a l'exemple de l'entreprise Bercet. Maintenant l'entreprise est obligée de bouger tellement ça fait du bruit. Je ne vous dis pas les riverains là-bas l'été. C'est bruyant.</p> <p>3. Non mais attendez, vous ne vous rendez pas compte. Vu les vents, on entend déjà les circuits qui sont aux alentours de nos maisons. Là vous pouvez noter. Là on va commencer à être méchant. Il y a des zones de concassage où on peut encore mettre des entreprises. Il faut voir le bruit que ça fait. Et on n'embête pas les gens comme ça. On part sur</p>	<p>1. il n'y a pas d'interventions particulières prévues sur rue R. Schumann.</p> <p>2. Nous avons eu l'information qu'une entreprise de travaux publics s'installerait.</p> <p>3. Aujourd'hui, vous êtes dans une procédure de ZAC. Vous pouvez dire ce que vous pensez. C'est à ce moment là qu'il faut demander des précisions, qu'on évoque les choses avec les entreprises. Nous prenons note que vous souhaitez être informés par l'activité de l'entreprise BERCET.</p>

	<p>une étude avec toutes les voiries et après on nous dira ne vous inquiétez pas.</p> <p>4. Une entreprise qui fait du concassage à Veauchette on l'entend jusqu'à Veauche ! Malheureusement les gens à qui on s'adresse ne sont pas les bons.</p>	
Frange n°1	<p>1. Au niveau du secteur sud qu'est-il prévu en logements ?</p> <p>2. -Comment vous faites pour faire respecter le retrait du bâti ?</p>	<p>Création d'une bande de 8m de large entre les parcelles privées et la parcelle artisanale.</p> <p>1. De l'intermédiaire, de l'individuel groupé.</p> <p>2. Un cahier de préconisations peut être imposé dans le règlement de ZAC, aux futurs acquéreurs. On peut définir un secteur pour de la petite activité.</p>
Frange n°2	<p>1. Pour le bassin c'est de l'eau qui va stagner ?</p> <p>2. Qui donne les autorisations pour rejeter les EP ?</p> <p>3. SEM ? Ca c'est un problème.</p>	<p>1. Le bassin sera vide. C'est simplement de la régulation d'eau.</p> <p>2. – SEM, pour le grand bassin et la CCPSG pour le petit bassin. Les services d'assainissement et l'Etat doivent donner leur accord</p>
Frange n°3		Retrait de 15 m par rapport aux propriétés des logements.
Frange n°4	<p>1. Il faudra bien acter les retraits des bâtiments. On ne va pas se retrouver avec les mêmes problèmes qu'avec Bessenay.</p>	<p>1. Ceci sera fait dans le cahier des prescriptions de la ZAC dans une phase ultérieure pour le dossier de réalisation de la ZAC.</p>
Remarques sur les projets de logements	<p>1. Il est inadmissible que l'on plante des logements dans une zone d'activité.</p>	<p>1. On est dans une ZAC à vocation mixte, habitat et activités économiques. Les futurs habitants auront une parfaite connaissance du site.</p>

Atelier du 11 avril 2016

Sujet abordés	Remarques des habitants	Réponses Equipe technique
Etude de circulation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le procédé pour ces comptages ? 2. C'est vous qui faites des préconisations ? 3. Comment quantifiez-vous les futurs véhicules? 4. Comment faites-vous des hypothèses sans savoir quels types d'entreprises vont s'implanter. 5. Il existe des aménagements aujourd'hui pour empêcher les PL ? 	<p>Etude de circulation pour déterminer l'état actuel, comptage par rue, projection sur les murs 1 et les zones pavillonnaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un cahier des charges va être réalisé par la collectivité, puis on espère qu'il vous sera présenté pour que l'étude soit lancée cette année. 2. Oui. Nous avons demandé que soit effectué un comptage précis des VL et PL en fonction de vos retours. Un taux de saturation sera effectué. 3. Ce sont des projections. On part sur des hypothèses, selon le nombre de logements, le type d'activités... 4. Les BE trafic ont des statistiques. Ce qui est important c'est d'écrire sur quelles hypothèses vous partez. On sait sur quelles bases de calcul l'étude sera faite. 5. L'objectif est de calibrer pour savoir ce que la collectivité doit faire dans les années à venir. Dans le futur il faudra prévoir des aménagements au nord 6. Il faudra une autre signalisation et on va réfléchir avec vous sur les aménagements qu'on va proposer.
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il faut faire quelque chose avec le CD 100. Le maire de St Galmier a demandé la prolongation, mais le département n'a plus d'argent. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il est certain que l'étude doit prendre en compte des hypothèses de sortie sur le CD 100.
Procédure ZAC	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avez-vous une vision d'ensemble sur les projets de Veauche ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous sommes missionné par la CCPSG, qui nous fournis les éléments des projets connexes. On a une vision d'ensemble par notre pratique du terrain.
Projet Carrefour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ce projet va rajouter du flux sur la zone si on n'en prend pas l'entière vision. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous ne connaissons pas de façon précise le projet derrière

		carrefour. Nous ne sommes pas au courant du projet de zone commerciale.
Aménagement futur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aujourd'hui on a une vision encore rurale de nos maisons. Demain ça va disparaître. 2. Il faut favoriser une déconnexion totale avec la zone pavillonnaire au niveau de la voirie. 3. Le portique c'est le meilleur. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. On a essayé d'enlever le flux vers Bessenay en connectant l'accès arrière sur la zone d'activité et non plus rue R. Schumann. 3. Pour empêcher les PL de sortir chemin des Murons vers la zone pavillonnaire, il existe plusieurs aménagements (chicane, écluse, portique) 4. Il faudra prévoir pour les campings cars. L'objectif est d'interdire totalement le PL.
Réponses aux questions des habitants sur les projets de Veauche	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les travaux prévus? 2. Société de concassage qui vient de Rivas qui va s'installer. Ca fait du bruit ça ! 3. Là où elle est implantée maintenant, les gens sont bien contents qu'elles partent. 4. La mairie est propriétaire ? 5. Sur l'entreprise, je suis allée voir Madame le Maire. Elle m'a dit que ce serait 2 fois/an. Moi je veux bien voir ça. 6. Une fois que l'entreprise sera implantée on ne pourra plus rien faire. 7. Ce serait bien qu'il vienne. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'intervention sur R. Schuman et rue de l'Industrie. 2. Une entreprise de travaux publics va s'implanter sur la rue Gutenberg. 3. L'activité de concassage n'est pas l'activité principale. 4. Ce n'est pas la mairie qui est propriétaire, c'est un privé. 5. C'est une société de TP en premier lieu. 6. 7. On fera la remontée pour que l'entreprise vienne vous voir.
Franges n°1	<ol style="list-style-type: none"> 1. C'est bien ça. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer une voie piétonne et imposer 8 m de retrait.
Frange n°2		<ol style="list-style-type: none"> 1. Celle-ci intègre un bassin. Retrait entre les deux limites de propriétés de 21m avec la voirie.

	2. Le lotissement du dessus a une partie des EP qui vont dans le fossé. Est-ce qu'il est prévu de le buser ?	2. Il n'est pas dans le périmètre. On ne peut que gérer les EP de la ZAC.
Franges n°3	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les logements on en sait plus ? 2. Y a-t-il un cahier des charges pour les logements. 3. Allez-vous faire des préconisations pour les hauteurs. 4. Et les logements sociaux. 	<p>15 m de retrait.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les logements seront de l'individuel groupé R+1. Environ 80 logements. 2. Les cahiers des charges viennent plus tard dans la procédure de projet. une zone artisanale permet de limiter les hauteurs de bâtiments. 3. Le cahier des charges de la ZAC comportera des prescriptions. 4. Dans le projet il y aura environ 30% de logements sociaux, selon la réglementation en vigueur.
Frange n°4	Demande de retrait du bâtiment	A prendre en compte dans le projet
Autres éléments	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chemin des Murons? 2. Allez-vous refaire les trottoirs ? 3. Qui vont être les entreprises ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le chemin des Murons sera élargi avec trottoirs 2. Le cheminement piétonnier sera repris. 3. Il y a des entreprises des Murons 1 qui sont intéressés pour s'implanter sur l'extension et des entreprises installées sur Veauche (petits artisans)

Atelier du 12 avril 2016

Sujet abordés	Remarques des habitants	Réponses Equipe technique
<p>Etude de circulation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. On pourra voir cette étude ? 2. Quand sera la prochaine réunion publique ? 3. Y a quelqu'un de la CCPSG parce que là y a quelques élus qui ne seront plus là. Qui va gérer derrière ? 4. Mais là vous nous mettez un plan, donc les choses sont fixées ? 5. ... 6. Comment les calculs sont faits ? 7. On a plus d'éléments sur les logements ? 8. Aujourd'hui il n'y a rien qui empêche les PL de remonter la rue R. Schuman ? 9. Qu'est ce qui empêcher les PL de remonter par le nord pour prendre la CD100 ? 10. Est-ce qu'il y aura des aménagements des chemins existants ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il y aura des réunions publiques qui permettront de vous présenter ces études. On a demandé à avoir cette étude pour la prochaine phase. 2. Lancement avant l'été, on espère. 3. Toute la compétence économique revient à la future intercommunalité. 4. En termes de procédure on a une phase de réalisation on aura des études qui seront plus poussées notamment sur les thèmes de la régulation de l'eau et de l'environnement. Le projet sera affiné. 5. Ce que l'on a souhaité c'est voir le flux du trafic notamment sur la rue R. Schuman. On regardera si la liaison est nécessaire pour être sûr qu'il n'y ai pas de trafic de la zone industrielle vers la zone pavillonnaire. 6. Il y des calculs et des ratios par rapport au nombre de logements. 7. Il y aura environ 80 logements. 8. Justement l'étude donnera avec précision les flux. 9. On va reprendre la voirie et créer des aménagements type portique pour arrêter le trafic PL vers le nord et les diriger vers Gutenberg. Les projections doivent permettre à la collectivité de connaitre les dessertes nécessaires à son urbanisation, notamment la jonction sur le CD 100. 10. Aujourd'hui on a inclus la requalification du chemin des Murons. .

	11. Ce projet va engendrer des dépenses supplémentaires et notamment de nos impôts ?	
Aménagements de voiries	<ol style="list-style-type: none"> 1. La chicane ça empêche les PL de passer ? 2. Les portiques ça peut être mis à l'entrée de la Zone ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non ça limite la vitesse. 2. Oui.
Entreprise de concassage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vu les nuisances qu'ils font à Rivas...Vu l'activité ils iront par le nord. 2. Vous avez rien entendu vous à la CCPSG ? 3. Vous savez qu'il y a eu une décision de justice ? 4. Et par rapport aux entreprises. Elles peuvent déjà s'installer ? 5. La mairie a-t-elle un droit de regard ? 6. Vu que l'entreprise qui va s'implanter sera nuisible est ce que la mairie peut acheter le terrain ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. ... 2. Ils sont en zone agricole actuellement. Ils ne peuvent pas continuer là bas. 3. Nous ne connaissons cette décision de justice 4. Les démarches des entreprises sont assez lourdes. Ils doivent faire des démarches administratives particulières. 5. S'il n'y a pas de Permis de construire la mairie n'a pas de droit de regard. Les accords sont de gré à gré. 6. Nous ne connaissons pas le droit de préemption de Veauche.
Franges n°1	/	
Frange n°2	<ol style="list-style-type: none"> 1. Après ils pourront construire à quelle distance de leur clôture ? 2. Et on ne peut pas faire des buttes arborées pour masquer ? 3. Le fossé à coté va-t-il être busé ? 4. Le chemin qui sort au bout qui est enclavé entre les pavillons notamment des Granges, j'ai peur qu'il devienne un repère..? 5. Aujourd'hui c'est un chemin où actuellement il n'y a personne. Nous ce serait mieux s'il n'y avait personne. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les distances des bâtiments seront définies ultérieurement. Mais généralement c'est 5m. 2. Sur une butte on ne peut pas mettre n'importe quelle végétation. Tout dépend de ce qu'on met. La butte n'est pas structurée pour recevoir des arbres à part si elle fait 20m de large. 3. Nous on doit gérer les EP uniquement de la ZAC. Nous allons poser la question aux services. 4. Les gens vont se promener comme vous. 5. C'est pour améliorer la desserte et les cheminements piétons des habitants.

	<p>6. Oui mais si vous ajoutez des logements ça va faire du monde ?</p> <p>7. Le chemin vous l'avez vu et alors ?</p> <p>8. Mais pourquoi vous voulez l'aménager ce chemin ne sert à rien. On se demande à quoi sert cette voirie. Juste à desservir la maison. C'est dommage</p> <p>9. On en a des solutions. Vous faites passer l'accès de la maison autre part et nous on rachète les bouts du chemin. Et on allonge nos propriétés. Et comme ça plus d'entretien. Plus de problème.</p> <p>10. Alors qu'est ce qu'on peut faire pour le chemin ?</p>	<p>6.</p> <p>7. ça mériterait quelque chose de plus qualitatif. Avec des arbres, un aménagement plus sympathique.</p> <p>8. .On va aller voir la desserte de cette maison et voir ce qui est le plus judicieux.</p> <p>9. ...</p> <p>10. C'est à la collectivité d'en décider.</p>
Autres éléments	<p>1. Zone verte. Cette zone ne réapparaît nulle part dans votre document ?</p> <p>2. Faut peut-être faire attention aux individus aussi. Pourquoi ne pas mettre la zone verte vers les maisons ?</p> <p>3. Donc on fait plus attention aux animaux qu'à nous ?</p> <p>4. Et pourquoi on ne peut pas déplacer la zone verte ?</p> <p>5. Est-ce qu'on a des garanties que les espèces protégées ne seront pas dérangées par les industries ?</p> <p>6. Si ces espèces seront dérangées malgré les mesures compensatoires je ne vois pas</p>	<p>1 La zone verte a été implantée en fonction de l'inventaire faune flore. Si Vous voulez modifier vous devez détruire l'habitat puis le déplacer.</p> <p>2 On parle plutôt de conservation. Ce n'est pas où on veut. Il faut retrouver des prairies qui puissent être restaurées pour correspondre aux habitats des espaces.</p> <p>3 Lorsque l'urbanisation s'étend, il doit se faire sur un territoire déjà urbanisé.</p> <p>4 Parce qu'il y a une diversité faune / flore plus riche à cet endroit.</p> <p>5 Il y aura un dossier de dérogation avec une demande de perturbation des espèces protégées avec des mesures compensatoires. Les mesures compensatoires passent par des recherches de fonciers où l'on pourrait déplacer les espèces.</p> <p>6 C'est une réponse réglementaire.</p>

	<p>l'intérêt de trouver du foncier autre part ?</p> <p>7. Je ne vois pas l'intérêt de construire en plus alors qu'il y en a une zone à coté qui n'est pas remplie ?</p> <p>8. Notre PLU a été modifié en 2014 pour que cette zone soit faite</p> <p>9. Comment se modifie un PLU ?</p> <p>10. Vous allez nous présenter le projet finalisé quand alors ?</p> <p>11. Ce que je ne comprends pas c'est qu'il y a personne de la mairie ?</p> <p>12. C'est nous qui allons perdre 30% de la valeur de nos maisons. On ne peut pas demander à la mairie de racheter nos maisons à la valeur actuelle?</p> <p>13. J'ai re-sorti mes papiers d'achat de la maison en 2011, y a rien qui stipule ce projet.</p> <p>14. Vous parlez de Neto. Ce serait bien que les élus se penchent sur le rond-point à la sortie de Veauche !</p> <p>15. Est-il possible de demander des entreprises à faible nuisances ?</p>	<p>7 Ceci est une décision des élus. Aujourd'hui ce sont les intercommunalités qui définissent les zones d'activités. Il y a aussi des documents cadres comme le PLU et le SCOT qui ont été validés par les instances de l'Etat.</p> <p>8 En 2000, le Plu prévoyait déjà la zone. La modification de 2014 n'était pas pour ce secteur. En 2007 la zone était déjà en à urbaniser. Il va falloir encore une modification du PLU lorsque le projet sera arrêté.</p> <p>9 La commune consulte toutes les personnes associées Une modification c'est environ un an. Une révision c'est plus long.</p> <p>10 Les autorisations doivent être demandées, ...Ça sera pas avant 2 ans. Vous rencontrer nous permet d'améliorer et de prendre en compte des éléments pour modifier au mieux le projet.</p> <p>11 Les élus seront présents lors de la prochaine réunion.</p> <p>12 Aujourd'hui, ce n'est pas démontré. Lorsque vous avez de nouveaux équipements rien ne prouve la perte de valeur de votre bien.</p> <p>13 Vous êtes plusieurs à nous l'avoir dit, mais le PLU indique le projet depuis 2007.</p> <p>14 ...</p> <p>15 Le problème c'est que les entreprises à faible nuisances</p>
--	---	--

	<p>16. Pourquoi les artisans intéressés ne vont pas sur les Murons 1 ?</p> <p>17. Peut-on acheter les terrains ?</p> <p>18. Les lots qui ont été achetés (sur murons1) ça fait déjà plus de deux ans qu'ils ne sont pas construits ?</p> <p>19. Vous avez qu'à faire un golf !</p> <p>20. Il était question de désigner 2 personnes pour porter la voix des habitants. Qui sont-elles ?</p> <p>21. La CCPSG a-t-elle validée les comptes rendus ?</p> <p>22. Et le cahier de doléance est où ?</p> <p>23. Le commissaire enquêteur a été désigné ?</p> <p>24. Et l'affichage pour qu'on soit averti de l'enquête publique?</p> <p>25. Et l'antenne free il ne va pas y avoir un impact sur l'activité ?</p> <p>26. Pourquoi les franges ont été fixées à 21m ?</p>	<p>sont les entreprises de service. Il y a des demandes en artisanat. Les entreprises d'artisanat demandent de plus petite parcelle avec de plus petit bâtiment.</p> <p>16 Parce que sur les Murons 1 seule des parcelles sur la zone commerciale sont disponibles.</p> <p>17. Il faut un projet et déposer un PC.</p> <p>18. Normalement on essaye d'éviter des réserves foncières. Mais s'il s'agit de grandes entreprises avec une forte croissance...il peut y avoir une réserve en prévision.</p> <p>19. Le choix stratégique ne nous appartient pas. C'est un choix politique. Aujourd'hui l'Etat demande à ce que les terrains agricoles ne soient plus grignotés.</p> <p>20. Vu comme la dernière réunion s'est passée on a préféré effectuer des ateliers.</p> <p>21. Oui. les réunions font l'objet d'un compte-rendu validé par la collectivité et un rapport général de la concertation sera réalisé.</p> <p>22. Il est rattaché à la phase de concertation.</p> <p>23. L'enquête publique c'est la prochaine étape.</p> <p>24. L'affichage se fera un mois en mairie.</p> <p>25. Il y a des impacts sanitaires et des normes très faibles. Les seuils sont faibles.</p> <p>26. De part les équipements à prendre en compte et on a essayé d'être généreux.</p>
--	--	---

--	--	--

Résumé des points posant le plus de problèmes pour les habitants:

1. L'étude de circulation

La méthodologie de comptage réalisée pour l'étude de circulation a été demandée par les habitants. Leur crainte étant que l'étude ne comprenne pas toutes les entrées et les sorties qui posent, selon eux, problèmes.

La SEDL a expliqué le déroulé de l'étude. Les comptages permettent de faire un état des lieux de la circulation pour savoir quels secteurs posent problèmes et prévoir les aménagements adéquats en conséquence à court terme et à long terme.

Les appréhensions des participants se concentrent sur le passage des poids lourds dans la zone pavillonnaire. Ils souhaiteraient que le trafic lié à l'activité soit bloqué sur la zone artisanale et que les habitants ne soient pas importunés par les poids lourds qui roulent, selon eux, à une vitesse excessive.

2. Sur les travaux à venir sur la commune de Veauche.

L'implantation de l'entreprise de travaux publics réalisant, en partie, du concassage a fait débat. Les habitants sont anxieux et souhaiteraient pouvoir rencontrer les dirigeants de la société pour connaître plus précisément son activité et la fréquence d'activité de concassage.

3. Sur les franges d'aménagements.

Le bassin de rétention questionne les habitants, notamment sur sa taille.

Des interrogations se sont portées sur l'opération de logements sociaux. Les questions portaient sur la hauteur des bâtiments, le nombre de logements prévus et la circulation des véhicules qui sera proposée pour ces nouveaux habitants.

Le chemin des hirondelles a été évoqué par le dernier groupe convoqué aux ateliers. Ils ne souhaitent pas que ce chemin soit aménagé car ils redoutent des perturbations de leur tranquillité.



PAYS DE SAINT-GALMIER
Communauté de communes

Compte rendu de concertation

ZAC DES MURONS 2 / CCPSG

Les comptes rendus ci-après retracent la synthèse des échanges des 3 ateliers de concertation

Atelier du 7 avril 2016

Sujet abordés	Remarques des habitants	Réponses Equipe technique
Présentation du déroulé de la séance	Comment les groupes d'habitants ont-ils été constitués ?	Sur la base des participants à l'Atelier du 1er décembre 2015, 3 groupes ont été identifiés par secteurs d'habitation. Toutes les personnes ayant émargées le 1 ^{er} décembre ont été invitées dans 1 groupe. L'objectif étant d'avoir une discussion en petit comité et de percevoir les remarques de chacun.
Etude de circulation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sur le chemin des Murons qui va rejoindre la CD 100, comment le flux va-t-il être régulé ? 2. Les personnes qui vont emménager dans les logements avec 2 voitures minimum par où vont-ils passer ? 3. Le problème c'est les accès. ça fait des années qu'on nous dit que ça va arriver, on attend toujours. 	<p>L'objectif de l'étude est de quantifier et d'avoir des données précises sur les flux, le type de véhicule, la saturation, les parcours... Cette étude sera diligentée avant la fin de l'année.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'objectif est justement de quantifier les flux pour connecter aux bonnes voiries et d'éviter d'impacter lourdement les pavillons. 2. C'est l'objet de l'étude circulation. Nous avons besoin de savoir combien Des comptages vont être réalisés. Les chiffres c'est incontestable. Puis il y aura des hypothèses avec le projet de logement. Ceci nous permettra de calibrer les voies entre la desserte de la zone d'activité et les logements. 3. Quand vous faites une étude d'impact, on vous demande les impacts qu'engendre votre projet d'aménagement. Or l'impact de la circulation est l'un des plus importants et sera détaillé dans

		<p>l'étude d'impact qui sera transmis aux services de l'Etat. Pour élargir le périmètre d'étude hors du projet, l'étude circulation prendra un périmètre plus large, avec un comptage sur le CD 100. Ces projections nous permettrons de voir les points rouges.</p>
<p>Projet de zone artisanale derrière carrefour</p>	<p>1. des terrains ont été préemptés. Il va y avoir une zone artisanale. La ville de Veauche a rien prévu mais il faudrait peut-être penser aux projets sur l'ensemble de Veauche et faire ce projet ailleurs !</p>	<p>1. Nous ne connaissons pas de façon précise le projet derrière carrefour.</p>
<p>Réponses aux questions des habitants sur les projets de Veauche</p>	<p>1. Vous nous dites qu'il n'y a pas d'intervention prévue, c'est une réponse de politique. Il faut être honnête.</p> <p>2. C'est une catastrophe. C'est infernal le bruit d'une entreprise qui fait du concassage. Il y a l'exemple de l'entreprise Bercet. Maintenant l'entreprise est obligée de bouger tellement ça fait du bruit. Je ne vous dis pas les riverains là-bas l'été. C'est bruyant.</p> <p>3. Non mais attendez, vous ne vous rendez pas compte. Vu les vents, on entend déjà les circuits qui sont aux alentours de nos maisons. Là vous pouvez noter. Là on va commencer à être méchant. Il y a des zones de concassage où on peut encore mettre des entreprises. Il faut voir le bruit que ça fait. Et on n'embête pas les gens comme ça. On part sur</p>	<p>1. il n'y a pas d'interventions particulières prévues sur rue R. Schumann.</p> <p>2. Nous avons eu l'information qu'une entreprise de travaux publics s'installerait.</p> <p>3. Aujourd'hui, vous êtes dans une procédure de ZAC. Vous pouvez dire ce que vous pensez. C'est à ce moment là qu'il faut demander des précisions, qu'on évoque les choses avec les entreprises. Nous prenons note que vous souhaitez être informés par l'activité de l'entreprise BERCET.</p>

	<p>une étude avec toutes les voiries et après on nous dira ne vous inquiétez pas.</p> <p>4. Une entreprise qui fait du concassage à Veauchette on l'entend jusqu'à Veauche ! Malheureusement les gens à qui on s'adresse ne sont pas les bons.</p>	
Frange n°1	<p>1. Au niveau du secteur sud qu'est-il prévu en logements ?</p> <p>2. -Comment vous faites pour faire respecter le retrait du bâti ?</p>	<p>Création d'une bande de 8m de large entre les parcelles privées et la parcelle artisanale.</p> <p>1. De l'intermédiaire, de l'individuel groupé.</p> <p>2. Un cahier de préconisations peut être imposé dans le règlement de ZAC, aux futurs acquéreurs. On peut définir un secteur pour de la petite activité.</p>
Frange n°2	<p>1. Pour le bassin c'est de l'eau qui va stagner ?</p> <p>2. Qui donne les autorisations pour rejeter les EP ?</p> <p>3. SEM ? Ca c'est un problème.</p>	<p>1. Le bassin sera vide. C'est simplement de la régulation d'eau.</p> <p>2. – SEM, pour le grand bassin et la CCPSG pour le petit bassin. Les services d'assainissement et l'Etat doivent donner leur accord</p>
Frange n°3		Retrait de 15 m par rapport aux propriétés des logements.
Frange n°4	<p>1. Il faudra bien acter les retraits des bâtiments. On ne va pas se retrouver avec les mêmes problèmes qu'avec Bessenay.</p>	<p>1. Ceci sera fait dans le cahier des prescriptions de la ZAC dans une phase ultérieure pour le dossier de réalisation de la ZAC.</p>
Remarques sur les projets de logements	<p>1. Il est inadmissible que l'on plante des logements dans une zone d'activité.</p>	<p>1. On est dans une ZAC à vocation mixte, habitat et activités économiques. Les futurs habitants auront une parfaite connaissance du site.</p>

Atelier du 11 avril 2016

Sujet abordés	Remarques des habitants	Réponses Equipe technique
Etude de circulation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le procédé pour ces comptages ? 2. C'est vous qui faites des préconisations ? 3. Comment quantifiez-vous les futurs véhicules? 4. Comment faites-vous des hypothèses sans savoir quels types d'entreprises vont s'implanter. 5. Il existe des aménagements aujourd'hui pour empêcher les PL ? 	<p>Etude de circulation pour déterminer l'état actuel, comptage par rue, projection sur les murs 1 et les zones pavillonnaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un cahier des charges va être réalisé par la collectivité, puis on espère qu'il vous sera présenté pour que l'étude soit lancée cette année. 2. Oui. Nous avons demandé que soit effectué un comptage précis des VL et PL en fonction de vos retours. Un taux de saturation sera effectué. 3. Ce sont des projections. On part sur des hypothèses, selon le nombre de logements, le type d'activités... 4. Les BE trafic ont des statistiques. Ce qui est important c'est d'écrire sur quelles hypothèses vous partez. On sait sur quelles bases de calcul l'étude sera faite. 5. L'objectif est de calibrer pour savoir ce que la collectivité doit faire dans les années à venir. Dans le futur il faudra prévoir des aménagements au nord 6. Il faudra une autre signalisation et on va réfléchir avec vous sur les aménagements qu'on va proposer.
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il faut faire quelque chose avec le CD 100. Le maire de St Galmier a demandé la prolongation, mais le département n'a plus d'argent. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il est certain que l'étude doit prendre en compte des hypothèses de sortie sur le CD 100.
Procédure ZAC	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avez-vous une vision d'ensemble sur les projets de Veauche ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous sommes missionné par la CCPSG, qui nous fournis les éléments des projets connexes. On a une vision d'ensemble par notre pratique du terrain.
Projet Carrefour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ce projet va rajouter du flux sur la zone si on n'en prend pas l'entière vision. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous ne connaissons pas de façon précise le projet derrière

		carrefour. Nous ne sommes pas au courant du projet de zone commerciale.
Aménagement futur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aujourd'hui on a une vision encore rurale de nos maisons. Demain ça va disparaître. 2. Il faut favoriser une déconnexion totale avec la zone pavillonnaire au niveau de la voirie. 3. Le portique c'est le meilleur. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. On a essayé d'enlever le flux vers Bessenay en connectant l'accès arrière sur la zone d'activité et non plus rue R. Schumann. 3. Pour empêcher les PL de sortir chemin des Murons vers la zone pavillonnaire, il existe plusieurs aménagements (chicane, écluse, portique) 4. Il faudra prévoir pour les campings cars. L'objectif est d'interdire totalement le PL.
Réponses aux questions des habitants sur les projets de Veauche	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les travaux prévus? 2. Société de concassage qui vient de Rivas qui va s'installer. Ca fait du bruit ça ! 3. Là où elle est implantée maintenant, les gens sont bien contents qu'elles partent. 4. La mairie est propriétaire ? 5. Sur l'entreprise, je suis allée voir Madame le Maire. Elle m'a dit que ce serait 2 fois/an. Moi je veux bien voir ça. 6. Une fois que l'entreprise sera implantée on ne pourra plus rien faire. 7. Ce serait bien qu'il vienne. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'intervention sur R. Schuman et rue de l'Industrie. 2. Une entreprise de travaux publics va s'implanter sur la rue Gutenberg. 3. L'activité de concassage n'est pas l'activité principale. 4. Ce n'est pas la mairie qui est propriétaire, c'est un privé. 5. C'est une société de TP en premier lieu. 6. 7. On fera la remontée pour que l'entreprise vienne vous voir.
Franges n°1	<ol style="list-style-type: none"> 1. C'est bien ça. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer une voie piétonne et imposer 8 m de retrait.
Frange n°2		<ol style="list-style-type: none"> 1. Celle-ci intègre un bassin. Retrait entre les deux limites de propriétés de 21m avec la voirie.

	2. Le lotissement du dessus a une partie des EP qui vont dans le fossé. Est-ce qu'il est prévu de le buser ?	2. Il n'est pas dans le périmètre. On ne peut que gérer les EP de la ZAC.
Franges n°3	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les logements on en sait plus ? 2. Y a-t-il un cahier des charges pour les logements. 3. Allez-vous faire des préconisations pour les hauteurs. 4. Et les logements sociaux. 	<p>15 m de retrait.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les logements seront de l'individuel groupé R+1. Environ 80 logements. 2. Les cahiers des charges viennent plus tard dans la procédure de projet. une zone artisanale permet de limiter les hauteurs de bâtiments. 3. Le cahier des charges de la ZAC comportera des prescriptions. 4. Dans le projet il y aura environ 30% de logements sociaux, selon la réglementation en vigueur.
Frange n°4	Demande de retrait du bâtiment	A prendre en compte dans le projet
Autres éléments	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chemin des Murons? 2. Allez-vous refaire les trottoirs ? 3. Qui vont être les entreprises ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le chemin des Murons sera élargi avec trottoirs 2. Le cheminement piétonnier sera repris. 3. Il y a des entreprises des Murons 1 qui sont intéressés pour s'implanter sur l'extension et des entreprises installées sur Veauche (petits artisans)

Atelier du 12 avril 2016

Sujet abordés	Remarques des habitants	Réponses Equipe technique
<p>Etude de circulation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. On pourra voir cette étude ? 2. Quand sera la prochaine réunion publique ? 3. Y a quelqu'un de la CCPSG parce que là y a quelques élus qui ne seront plus là. Qui va gérer derrière ? 4. Mais là vous nous mettez un plan, donc les choses sont fixées ? 5. ... 6. Comment les calculs sont faits ? 7. On a plus d'éléments sur les logements ? 8. Aujourd'hui il n'y a rien qui empêche les PL de remonter la rue R. Schuman ? 9. Qu'est ce qui empêcher les PL de remonter par le nord pour prendre la CD100 ? 10. Est-ce qu'il y aura des aménagements des chemins existants ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il y aura des réunions publiques qui permettront de vous présenter ces études. On a demandé à avoir cette étude pour la prochaine phase. 2. Lancement avant l'été, on espère. 3. Toute la compétence économique revient à la future intercommunalité. 4. En termes de procédure on a une phase de réalisation on aura des études qui seront plus poussées notamment sur les thèmes de la régulation de l'eau et de l'environnement. Le projet sera affiné. 5. Ce que l'on a souhaité c'est voir le flux du trafic notamment sur la rue R. Schuman. On regardera si la liaison est nécessaire pour être sûr qu'il n'y ai pas de trafic de la zone industrielle vers la zone pavillonnaire. 6. Il y des calculs et des ratios par rapport au nombre de logements. 7. Il y aura environ 80 logements. 8. Justement l'étude donnera avec précision les flux. 9. On va reprendre la voirie et créer des aménagements type portique pour arrêter le trafic PL vers le nord et les diriger vers Gutenberg. Les projections doivent permettre à la collectivité de connaitre les dessertes nécessaires à son urbanisation, notamment la jonction sur le CD 100. 10. Aujourd'hui on a inclus la requalification du chemin des Murons. .

	11. Ce projet va engendrer des dépenses supplémentaires et notamment de nos impôts ?	
Aménagements de voiries	<ol style="list-style-type: none"> 1. La chicane ça empêche les PL de passer ? 2. Les portiques ça peut être mis à l'entrée de la Zone ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non ça limite la vitesse. 2. Oui.
Entreprise de concassage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vu les nuisances qu'ils font à Rivas...Vu l'activité ils iront par le nord. 2. Vous avez rien entendu vous à la CCPSG ? 3. Vous savez qu'il y a eu une décision de justice ? 4. Et par rapport aux entreprises. Elles peuvent déjà s'installer ? 5. La mairie a-t-elle un droit de regard ? 6. Vu que l'entreprise qui va s'implanter sera nuisible est ce que la mairie peut acheter le terrain ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. ... 2. Ils sont en zone agricole actuellement. Ils ne peuvent pas continuer là bas. 3. Nous ne connaissons cette décision de justice 4. Les démarches des entreprises sont assez lourdes. Ils doivent faire des démarches administratives particulières. 5. S'il n'y a pas de Permis de construire la mairie n'a pas de droit de regard. Les accords sont de gré à gré. 6. Nous ne connaissons pas le droit de préemption de Veauche.
Franges n°1	/	
Frange n°2	<ol style="list-style-type: none"> 1. Après ils pourront construire à quelle distance de leur clôture ? 2. Et on ne peut pas faire des buttes arborées pour masquer ? 3. Le fossé à coté va-t-il être busé ? 4. Le chemin qui sort au bout qui est enclavé entre les pavillons notamment des Granges, j'ai peur qu'il devienne un repère..? 5. Aujourd'hui c'est un chemin où actuellement il n'y a personne. Nous ce serait mieux s'il n'y avait personne. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les distances des bâtiments seront définies ultérieurement. Mais généralement c'est 5m. 2. Sur une butte on ne peut pas mettre n'importe quelle végétation. Tout dépend de ce qu'on met. La butte n'est pas structurée pour recevoir des arbres à part si elle fait 20m de large. 3. Nous on doit gérer les EP uniquement de la ZAC. Nous allons poser la question aux services. 4. Les gens vont se promener comme vous. 5. C'est pour améliorer la desserte et les cheminements piétons des habitants.

	<p>6. Oui mais si vous ajoutez des logements ça va faire du monde ?</p> <p>7. Le chemin vous l'avez vu et alors ?</p> <p>8. Mais pourquoi vous voulez l'aménager ce chemin ne sert à rien. On se demande à quoi sert cette voirie. Juste à desservir la maison. C'est dommage</p> <p>9. On en a des solutions. Vous faites passer l'accès de la maison autre part et nous on rachète les bouts du chemin. Et on allonge nos propriétés. Et comme ça plus d'entretien. Plus de problème.</p> <p>10. Alors qu'est ce qu'on peut faire pour le chemin ?</p>	<p>6.</p> <p>7. ça mériterait quelque chose de plus qualitatif. Avec des arbres, un aménagement plus sympathique.</p> <p>8. .On va aller voir la desserte de cette maison et voir ce qui est le plus judicieux.</p> <p>9. ...</p> <p>10. C'est à la collectivité d'en décider.</p>
Autres éléments	<p>1. Zone verte. Cette zone ne réapparaît nulle part dans votre document ?</p> <p>2. Faut peut-être faire attention aux individus aussi. Pourquoi ne pas mettre la zone verte vers les maisons ?</p> <p>3. Donc on fait plus attention aux animaux qu'à nous ?</p> <p>4. Et pourquoi on ne peut pas déplacer la zone verte ?</p> <p>5. Est-ce qu'on a des garanties que les espèces protégées ne seront pas dérangées par les industries ?</p> <p>6. Si ces espèces seront dérangées malgré les mesures compensatoires je ne vois pas</p>	<p>1 La zone verte a été implantée en fonction de l'inventaire faune flore. Si Vous voulez modifier vous devez détruire l'habitat puis le déplacer.</p> <p>2 On parle plutôt de conservation. Ce n'est pas où on veut. Il faut retrouver des prairies qui puissent être restaurées pour correspondre aux habitats des espaces.</p> <p>3 Lorsque l'urbanisation s'étend, il doit se faire sur un territoire déjà urbanisé.</p> <p>4 Parce qu'il y a une diversité faune / flore plus riche à cet endroit.</p> <p>5 Il y aura un dossier de dérogation avec une demande de perturbation des espèces protégées avec des mesures compensatoires. Les mesures compensatoires passent par des recherches de fonciers où l'on pourrait déplacer les espèces.</p> <p>6 C'est une réponse réglementaire.</p>

	<p>l'intérêt de trouver du foncier autre part ?</p> <p>7. Je ne vois pas l'intérêt de construire en plus alors qu'il y en a une zone à coté qui n'est pas remplie ?</p> <p>8. Notre PLU a été modifié en 2014 pour que cette zone soit faite</p> <p>9. Comment se modifie un PLU ?</p> <p>10. Vous allez nous présenter le projet finalisé quand alors ?</p> <p>11. Ce que je ne comprends pas c'est qu'il y a personne de la mairie ?</p> <p>12. C'est nous qui allons perdre 30% de la valeur de nos maisons. On ne peut pas demander à la mairie de racheter nos maisons à la valeur actuelle?</p> <p>13. J'ai re-sorti mes papiers d'achat de la maison en 2011, y a rien qui stipule ce projet.</p> <p>14. Vous parlez de Neto. Ce serait bien que les élus se penchent sur le rond-point à la sortie de Veauche !</p> <p>15. Est-il possible de demander des entreprises à faible nuisances ?</p>	<p>7 Ceci est une décision des élus. Aujourd'hui ce sont les intercommunalités qui définissent les zones d'activités. Il y a aussi des documents cadres comme le PLU et le SCOT qui ont été validés par les instances de l'Etat.</p> <p>8 En 2000, le Plu prévoyait déjà la zone. La modification de 2014 n'était pas pour ce secteur. En 2007 la zone était déjà en à urbaniser. Il va falloir encore une modification du PLU lorsque le projet sera arrêté.</p> <p>9 La commune consulte toutes les personnes associées Une modification c'est environ un an. Une révision c'est plus long.</p> <p>10 Les autorisations doivent être demandées, ...Ça sera pas avant 2 ans. Vous rencontrer nous permet d'améliorer et de prendre en compte des éléments pour modifier au mieux le projet.</p> <p>11 Les élus seront présents lors de la prochaine réunion.</p> <p>12 Aujourd'hui, ce n'est pas démontré. Lorsque vous avez de nouveaux équipements rien ne prouve la perte de valeur de votre bien.</p> <p>13 Vous êtes plusieurs à nous l'avoir dit, mais le PLU indique le projet depuis 2007.</p> <p>14 ...</p> <p>15 Le problème c'est que les entreprises à faible nuisances</p>
--	---	--

	<p>16. Pourquoi les artisans intéressés ne vont pas sur les Murons 1 ?</p> <p>17. Peut-on acheter les terrains ?</p> <p>18. Les lots qui ont été achetés (sur murons1) ça fait déjà plus de deux ans qu'ils ne sont pas construits ?</p> <p>19. Vous avez qu'à faire un golf !</p> <p>20. Il était question de désigner 2 personnes pour porter la voix des habitants. Qui sont-elles ?</p> <p>21. La CCPSG a-t-elle validée les comptes rendus ?</p> <p>22. Et le cahier de doléance est où ?</p> <p>23. Le commissaire enquêteur a été désigné ?</p> <p>24. Et l'affichage pour qu'on soit averti de l'enquête publique?</p> <p>25. Et l'antenne free il ne va pas y avoir un impact sur l'activité ?</p> <p>26. Pourquoi les franges ont été fixées à 21m ?</p>	<p>sont les entreprises de service. Il y a des demandes en artisanat. Les entreprises d'artisanat demandent de plus petite parcelle avec de plus petit bâtiment.</p> <p>16 Parce que sur les Murons 1 seule des parcelles sur la zone commerciale sont disponibles.</p> <p>17. Il faut un projet et déposer un PC.</p> <p>18. Normalement on essaye d'éviter des réserves foncières. Mais s'il s'agit de grandes entreprises avec une forte croissance...il peut y avoir une réserve en prévision.</p> <p>19. Le choix stratégique ne nous appartient pas. C'est un choix politique. Aujourd'hui l'Etat demande à ce que les terrains agricoles ne soient plus grignotés.</p> <p>20. Vu comme la dernière réunion s'est passée on a préféré effectuer des ateliers.</p> <p>21. Oui. les réunions font l'objet d'un compte-rendu validé par la collectivité et un rapport général de la concertation sera réalisé.</p> <p>22. Il est rattaché à la phase de concertation.</p> <p>23. L'enquête publique c'est la prochaine étape.</p> <p>24. L'affichage se fera un mois en mairie.</p> <p>25. Il y a des impacts sanitaires et des normes très faibles. Les seuils sont faibles.</p> <p>26. De part les équipements à prendre en compte et on a essayé d'être généreux.</p>
--	--	---

--	--	--

Résumé des points posant le plus de problèmes pour les habitants:

1. L'étude de circulation

La méthodologie de comptage réalisée pour l'étude de circulation a été demandée par les habitants. Leur crainte étant que l'étude ne comprenne pas toutes les entrées et les sorties qui posent, selon eux, problèmes.

La SEDL a expliqué le déroulé de l'étude. Les comptages permettent de faire un état des lieux de la circulation pour savoir quels secteurs posent problèmes et prévoir les aménagements adéquats en conséquence à court terme et à long terme.

Les appréhensions des participants se concentrent sur le passage des poids lourds dans la zone pavillonnaire. Ils souhaiteraient que le trafic lié à l'activité soit bloqué sur la zone artisanale et que les habitants ne soient pas importunés par les poids lourds qui roulent, selon eux, à une vitesse excessive.

2. Sur les travaux à venir sur la commune de Veauche.

L'implantation de l'entreprise de travaux publics réalisant, en partie, du concassage a fait débat. Les habitants sont anxieux et souhaiteraient pouvoir rencontrer les dirigeants de la société pour connaître plus précisément son activité et la fréquence d'activité de concassage.

3. Sur les franges d'aménagements.

Le bassin de rétention questionne les habitants, notamment sur sa taille.

Des interrogations se sont portées sur l'opération de logements sociaux. Les questions portaient sur la hauteur des bâtiments, le nombre de logements prévus et la circulation des véhicules qui sera proposée pour ces nouveaux habitants.

Le chemin des hirondelles a été évoqué par le dernier groupe convoqué aux ateliers. Ils ne souhaitent pas que ce chemin soit aménagé car ils redoutent des perturbations de leur tranquillité.